

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire le 25 septembre 2025.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} PERRONIN Maryse - M. DURAN Jean - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} ROBIN Nathalie - M^{me} SAINTIGNY Julie - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} ROCHE Valérie - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline

Étaient absents – excusés :

M. BEAUSOLEIL Marc (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques (procuration donnée à M. PALERMO Anthony) - M. LASSAUZET Bruno (procuration donnée à M. BOILOT Cédric) - M^{me} JEAN Pascale (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} SAINTIGNY Julie) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique) - M. AUZEL Jonathan (procuration donnée à M. JOUHET Christian)

Étaient absents :

M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M. PERESSE Sébastien

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire, Anthony PALERMO, préside la séance.

M^{me} Julie SAINTIGNY a été élue secrétaire de séance.

DCM2025-05-45 : PROGRAMME OPAH - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Après avoir rappelé qu'un programme OPAH (Opération Programmée d' Amélioration de l'Habitat) avait été engagé sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et plus particulièrement sur le périmètre de revitalisation urbaine de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,

Après avoir rappelé :

- En premier lieu, qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, définissant notamment le programme et les modalités de financement des travaux d'amélioration des logements concernés par le dispositif OPAH,
- En second lieu, qu'un avenant N°1 à cette convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signé le 27 août 2018,

Après avoir rappelé que le conseil municipal, par une délibération en date du 19 décembre 2016, avait approuvé le règlement d'attribution des aides OPAH et par une délibération en date du 15 novembre 2018 les modifications résultant de l'avenant N°1 à la convention de revitalisation,

Après avoir rappelé que la Commune de Saint-Eloy-les-Mines avait signé, en application d'une délibération du conseil Municipal en date du 13 juin 2019, une convention avec la SACICAP permettant :

- En premier lieu, la mise en place d'un dispositif de préfinancement des aides et des subventions accordées aux propriétaires modestes et très modestes dans le cadre du Programme OPAH du Pays de Saint-Eloy,
- En second lieu, d'améliorer ainsi la faisabilité financière des dossiers présentés par ces propriétaires,

Monsieur Anthony PALERMO, Maire, rend compte de l'état d'avancement du programme OPAH et propose au conseil municipal le versement des subventions accordées pour les dossiers pour lesquels les travaux sont achevés conformément aux dossiers initiaux de demandes de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le versement des subventions suivantes :**

Versement direct des aides à la SACICAP

M. Martial HUTINET

Adresse du projet : Village des Bayons 63700 Saint-Eloy-les-Mines

Montant de la subvention : 4 000 €

- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,



Anthony PALERMO

